



Charte du lieu d'accueil, de création et d'expression artistique LABULLE

1. Objectif

Cet espace a pour objectif l'accueil des artistes et/ou thérapeutes, de manière permanente ou ponctuelle. Il a pour vocation de leur offrir un espace confortable, doux et sécurisé afin de leur laisser tout l'espace nécessaire à l'expression de leur créativité. Il met à disposition une infrastructure et des compétences accessibles à tous les membres et/ou partenaires.

2. Conformité aux valeurs de l'association

Les résidents, fixes et temporaires, s'engagent expressément à respecter et promouvoir, dans leurs comportements, leurs pratiques et leurs productions artistiques, les valeurs fondatrices de l'Association La Bulle, à savoir :

- le respect, la tolérance, la diversité et l'intégrité de chacun ;
- l'empathie et la bienveillance dans les interactions ;
- la solidarité et le soutien réciproque entre artistes et partenaires ;
- une éthique de création fondée sur la curiosité, la collaboration et la transparence ;
- une communication honnête et authentique au sein du lieu.

Toute activité, attitude ou œuvre portant atteinte à ces valeurs, ou contraire à l'esprit de la Bulle tel que défini dans ses statuts, pourra justifier la suspension ou la résiliation immédiate de la résidence par décision du Comité et/ou de la direction opérationnelle.

3. Clause de non-concurrence et d'adhésion aux valeurs de l'association

a. Objet

La présente clause vise à garantir la cohérence artistique, éthique et humaine des activités menées au sein de l'espace géré par l'Association La Bulle, ainsi qu'à protéger les intérêts et la dynamique de création des résidents permanents.

b. Non-concurrence artistique

Les artistes, collectifs ou structures accueillis dans le cadre d'une résidence temporaire s'engagent à ne pas développer de projets ou d'activités entrant en concurrence directe avec ceux des résidents permanents de l'espace.

Cette clause vise notamment :

- la création d'œuvres ou d'événements reprenant des concepts, esthétiques ou démarches similaires à celles des résidents fixes ;
- la communication, diffusion ou commercialisation d'œuvres susceptibles de créer une confusion auprès du public ou des partenaires ;

- la sollicitation des partenaires, mécènes, institutions ou diffuseurs déjà engagés avec les résidents permanents, sauf accord écrit préalable de la direction.

c. Complémentarité des projets

Tout projet éphémère doit s'inscrire dans une logique de **complémentarité et de dialogue** avec les activités existantes, favorisant les échanges, la diversité artistique et le respect du travail de chacun.

d. Évaluation préalable

Avant toute validation de résidence éphémère, la direction opérationnelle procédera à une évaluation de la compatibilité du projet proposé avec les valeurs et les résidents permanents. Cette évaluation pourra s'appuyer sur une présentation du projet, un dossier artistique ou un entretien.

4. Moyens utilisés

Afin de répondre à ces objectifs, une multitude de moyens sont engagés:

- Une salle répondant à des critères de sécurité pour la pratique de la danse escalade et la pratique des aériens (tissu, trapèze, cerceau)
- Des espaces de rencontres et de discussions destinés au partage autour des projets
- Un soutien administratif et organisationnel pour la réalisation de projets et d'événements, dans le lieu ou hors des murs
- Une équipe de gestion à disposition, dans la limite de leur disponibilité, pour émettre des conseils logistiques, techniques (accroches, aériens, chorégraphie, numérique etc), des recommandations structurelles et organisationnelles mais aussi une écoute pour l'exposition des idées, du soutien dans les instants de doute et de blocage, du coaching, de la confrontation d'idées
- L'application des accords tolérables dans tous les échanges et le fonctionnement
- Un espace modulable en fonction du planning établi et des besoins des acteurs. Des possibilités scéniques et sonores sont à disposition pour l'organisation d'événements culturels, des formations, des soins, des séminaires.
- Matériel : sonorisation, lumières, agrès, tapis de sol, tapis yoga, matériel de cirque, jonglage, trampolines à évaluer selon les besoins. Un devis spécifique peut être établi pour un projet nécessitant un besoin particulier.

Lu & approuvé par :

Nom :

Prénom :

Signature :

Martigny, le